

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'ADAMAOUA  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU DJEREM  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE TIBATI  
\*\*\*\*\*  
B.P. 51 TIBATI



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
\*\*\*\*\*  
ADAMAWA REGION  
\*\*\*\*\*  
DJEREM DIVISION  
\*\*\*\*\*  
TIBATI COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
P.O BOX 51

DECISION MUNICIPALE N°018 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'AVIS DE CONSULTATION DE LA DEMANDE DE COTATION N°005/DC/MO/CIPM/C-TIB/2024 DU 10/07/2024 POUR L'EQUIPEMENT EN PETIT OUTILLAGE ET MATERIELS DE TRAITEMENT DES DECHETS

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIBATI,

Vu la Constitution ;  
Vu le Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation des Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;  
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;  
Vu le Décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu le Décret N° 0204/AMINMAP/ du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;  
Vu la décision N° 0000001/CAB/MINMAP du 03 janvier 2020 portant Nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;  
Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation et le contrôle des Marchés Publics ;  
Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;  
Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB DU 255 AVRIL 2022 Relative à l'Application du code Marchés Publics ;  
Vu la Circulaire N° 005/LC/MINMAP/CAB du 26 DEC. 2023 Relative à la mise en œuvre de la catégorisation des entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics dans le cadre de la contractualisation des Marchés Publics ;  
Vu la Circulaire N°000000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024  
Vu l'Avis de consultation de la Demande de Cotation N°005/DC/MO/CIPM/C-TIB/2024 DU 10/07/2024 POUR L'EQUIPEMENT EN PETIT OUTILLAGE ET MATERIELS DE TRAITEMENT DES DECHETS

DECIDE :

**Article 1** Les ETS AT CONSTRUCTIONS sont attributaire du Marché relatif à l'avis de consultation de la Demande de Cotation N°005/DC/MO/CIPM/C-TIB/2024 du 10/7/2024 Pour l'Equipement en petit outillage et matériels de traitement des déchets pour un montant de 30 736 854 FCFA et un délai de livraison de 60 jours.

**Article 2** la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

AMPLIATION

- DDMAP
- ARMP/AD
- DDCEPAT ✓
- DDDDEVEL
- CIPM
- ETS AT CONSTRUCTIONS
- AFFICHAGE IARCHIVES



FAIT à TIBATI, LE 08 AOUT 2024  
LE MAIRE (Maitre d'Ouvrage)

*Dahirou Amadou*  
Chevalier de l'Ordre du Mérite Camerounais

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'ADAMAOUA  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU DJEREM  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE TIBATI  
\*\*\*\*\*  
B.P. 51 TIBATI



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
\*\*\*\*\*  
ADAMAWA REGION  
\*\*\*\*\*  
DJEREM DIVISION  
\*\*\*\*\*  
TIBATI COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
P.O BOX 51 TIBATI

COMMUNIQUE N° PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE  
CONSULTATION DE LA DEMANDE DE COTATION N°005/D/MO/CIPM/C-TIB/2024 DU  
10/07/2024 POUR L'EQUIPEMENT EN PETIT OUTILLAGE ET MATERIELS DE  
TRAITEMENT DES DECHETS  
Financement : Produit du Droit d'Assise Spécial

Le Maire de la Commune de Tibati porte à la connaissance des candidats ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné que les ETS AT CONSTRUCTIONS ont été déclaré attributaire du marché relatif à ladite Consultation pour un montant de 30 736 854 (TTC en FCFA) et un délai de livraison de 60 jours

L'Entreprise retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre l'attache de Chef Service des Marchés pour la suite de la procédure. Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, y compris leur caution de soumission, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme en charge de la régulation des marchés publics.

Passé ce délai, ces offres seront détruites.

AMPLIATIONS :

- DD/MAP
- DD/EPAT
- DDDDEVEL
- CIPM
- AT CONSTRUCTIONS
- AFFICHAGE /ARCHIVES

FAIT à TIBATI, Le 08 AOUT 2024

LE MAIRE (Maitre d'Ouvrage)



*Dahirou Amadou*  
Chevalier de l'Ordre du Mérite Camerounais